Service ACM CLSH
167 rue Beauregard –
Fère Champenoise
☎ 06.82.02.06.65@ : perisco@fere-champenoise.fr



Inscription au Village des enfants

19 au 23 Octobre 2026

(Δ Fin des inscriptions le 12 octobre maximum)

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS – CLSH : 167, rue Beauregard 51230 à F.Champ.

Nom/Prénom de l'enfant : ……

Date de de Naissance : ……

-6 ans : ☐ +6 ans : ☐

A renseigner obligatoirement sinon ce sera le tarif le plus élevé appliqué :

→ **Bénéficiaire CAF ☐ ou MSA ☐ :**
Nom/ Prénom du responsable bénéficiaire CAF : ……
Date de naissance : ……
Lieu de naissance :……

Aucun droit ouvert CAF ou MSA : ☐
Avez-vous accès au **Portail Famille** par informatique pour l'année 2026-2027 ? **Oui ☐ Non☐**

Si Oui ne rendre que la page 1 + la page 6

DOCUMENTS À FOURNIR OBLIGATOIREMENT pour les Nouveaux inscrits :

☐ FICHE D'INSCRIPTION
☐ FICHE DE RENSEIGNEMENTS complétée
☐ FICHE SANITAIRE DE LIAISON remplie + COPIE DES VACCINS - À mettre à jour sur le portail
☐ FICHE DES AUTORISATIONS DE SORTIE complétée et signée - À mettre à jour sur le portail
☐ CONVENTION D'UTILISATION DE L'IMAGE (À signer)
☐ RÈGLEMENT INTERIEUR (À signer)
☐ FICHE D'ATTESTATION D'ASSURANCE SCOLAIRE ou **EXTRA-SCOLAIRE** mentionnée À joindre
☐ ATTESTATION DU QUOTIENT FAMILIAL CAF ou MSA sinon le tarif le plus élevé sera appliqué
☐ ATTESTATION DU JUGEMENT SI SÉPARATION/DIVORCE (décision garde/exercice/parents)

⇒ ATTENTION : les DOSSIERS présentant des FACTURES IMPAYÉES non régularisées de l'année précédente ne seront pas prioritaires.

	Service Extrascolaire	Année Octobre 2026
FÈRE-CHAMPENOISE NORMÉE	FICHE DE RENSEIGNEMENTS	

Nom de l'enfant : …… Prénom : ……..

Date de naissance : ……. Sexe : …….

RESPONSABLE 1 de l'enfant : Père ☐ Mère ☐ Tuteur ☐
Nom et prénom du **responsable :** ……..

✉ Adresse domicile : ……..

……☎ Domicile (fixe) : ……..

Profession : ……... portable ou bureau : ……..

✉ Mail OBLIGATOIRE : (**lisible**)…….

Conjoint ou responsable 2 : Père ☐ Mère ☐ Tuteur ☐ Autre : ☐

Nom et Prénom : ……. ….

Adresse domicile : ……...……..
.
……. ☎ Domicile (fixe) : ……..

Profession : ……... portable ou bureau : ……..……

✉ Mail OBLIGATOIRE : (**lisible**)…….……..

Situation parentale et adresse de facturation :

Situation parentale : ☐ marié(e) ☐ divorcé(e) pacsé ☐ concubinage ☐
Autre ☐ : préciser : ……..…….

Personne à qui sera adressée la facturation ? :
Monsieur et Madame ☐ Uniquement à Monsieur ☐ Uniquement à Madame ☐

Autre ☐ : Préciser adresse si différente : ……..
……...……...
……..……...

Parents séparés ☐ Non ☐ Oui Qui a la charge de l'enfant ? ……..

L'autre parent est-il autorisé à prendre l'enfant à la sortie ? ☐ Oui ☐ Non

Y-a-t-il une garde alternée de mise en place ? ☐ Non ☐ Oui

Pour préserver la confidentialité des motifs liés à la séparation, joindre seulement les parties du jugement mentionnant le nom des parents et la décision portant sur la garde et sur l'exercice de l'autorité parentale.

FÉRE-CHAMPENOISE NORMÉE	**Service Extrascolaire**	**Année Octobre 2026**
	FICHE SANITAIRE DE LIAISON	

Autorisation parentale (obligatoire) :

Je soussigné (e) : ……
Responsable légal de l'enfant : ……

En qualité de **Père** ☐ **Mère** ☐ ou **Tuteur** ☐

Autorise le responsable de service à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements médiaux, hospitalisation, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant et déclare exact les renseignements portés sur cette fiche.

⇒ **IMPORTANT !!**

L'enfant est-il en situation de handicap? MDPH ☐ Oui ☐ Non
Est-il bénéficiaire de l'AEEH ? ☐Oui ☐Non
Un PAI lié à l'handicap est-il réalisé? ☐ Oui ☐Non

JOINDRE OBLIGATOIREMENT LA COPIE DES VACCINS A JOURS ou mettre à jour sur le Portail Famille.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR : ……

PRENOM : ……

DATE DE NAISSANCE : ……/……/……

SEXE : M ☐ F ☐

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids : ……kg ; Taille : ……cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES : ALIMENTAIRES ☐ oui ☐ non
MEDICAMENTEUSES ☐ oui ☐ non
AUTRES (animaux, plantes, pollen) : ☐ oui ☐ non
Précisez ……

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser ☐ oui ☐ non
……
……
……

3-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc…
……
……
……
……

4-RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable N°1 : NOM : …… PRÉNOM : ……
ADRESSE : …… ……
…… ……
TEL DOMICILE …… TEL TRAVAIL……
TEL PORTABLE : ……

Responsable N°2 : : NOM : …… PRÉNOM : ……
ADRESSE : …… ……
…… ……
TEL DOMICILE …… TEL TRAVAIL……
TEL PORTABLE : ……

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT : ……

Je soussigné(e)……, responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date : Signature :

ATTENTION : **l'enfant ne pourra en aucun cas être confié à une autre personne non mentionnée sur la liste ci-dessous (sauf si elle est en possession d'une autorisation écrite, datée et signée des parents).**

Je soussigné (e) ……

Représentant légal de l'enfant ……

Autorise mon enfant à sortir seul après la garderie Oui ☐ Non ☐

N'autorise pas ☐ **Voir les personnes autorisées**

Demande et autorise le périscolaire à confier l'enfant désigné ci-dessus à,

(À compléter uniquement si l'enfant n'est pas autorisé à sortir seul) ou <u>à remplir rue le portail Famille</u>

Nom et prénom	Lien de parenté	Adresse	Téléphone

Une <u>carte d'identité</u> pourra être demandée.

☛ **si frère ou sœur mineur, <u>joindre une autorisation écrite des parents</u>.**

Fait à …… Le ……

Signature des parents précédée de la mention **"Lu et approuvé" ou à** <u>compléter sur le portail Famille.</u>

FÈRE-CHAMPENOISE NORMÉE	**Service Extrascolaire**	**Année Octobre 2026**
	CONVENTION D'UTILISATION DE L'IMAGE	

Je soussigné (e) : ……

Responsable légal de l'enfant : ……



En qualité de **Père**, **Mère** ou **Tuteur,**

Autorise par la présente, le service Extrascolaire, à reproduire et à publier les photos représentant mon enfant, prises dans le cadre des activités périscolaires.

Ces photographies serviront à promouvoir l'image du service périscolaire auprès du public, sur divers supports (publications papier, internet, revue de la commune, blog, application).

(Valable 1 an à compter de la signature).

Oui ☐ Non ☐

Fait à …… Le …….

Signature des parents précédée de la mention "Lu et approuvé" et/ou à cocher dans le Portail Famille.

FÈRE-CHAMPENOISE & NORMEE		**Année Octobre 2026**
	FICHE D'ATTESTATION D'ASSURANCE	

ASSURANCE EXTRASCOLAIRE

NUMERO DE POLICE :……COMPAGNIE : ……

Nom : ……

Adresse : ……

……

……Téléphone : ……

Merci de joindre la copie du justificatif ou la télécharger sur le Portail Famille



Feuille d' INSCIPTIONS AU VILLAGE DES ENFANTS :

19/23 Octobre 2026 : « La Vie au Château »



Nous nous efforcerons de faire rentrer votre enfant dans cet univers fantastique ou les possibilités sont infinies en jeux et en activités. Aventures garanties !

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Les règles au château en puzzle Présentation des habitants	Maquette : Construit ton château Fabrique ton masque pour le bal	Contes et légendes à la Médiathèque Portraits d'époque	Les petits cuistos aux fourneaux Préparation des festivités en musique	Sortie au château de Condé en Brie 
Décor des lieux Grand jeu : Le réveil du dragon	Grand jeu : A la recherche des sujets du Roi	Tournoi des Chevaliers Jeux de relais, défis...	Boom : Bal masqué	

Enfant Nom : …… Prénom : ……

Date de naissance : ……**Age + 6ans :** ☐ **Age - 6 ans :** ☐

Nom et prénom du responsable facturé : ……

Numéro de téléphone : ……

Nous soussignés,
Monsieur, Madame, ……

Responsable (s) légal de l'enfant : ……

Déclarons,

- ☐ **avoir pris connaissance** du règlement intérieur joint ci-dessous régissant le CLSH de Fère-Champenoise.
- ☐ **avoir reçu et gardez** un exemplaire ;
- ☐ **nous engager** à le respecter et à le faire respecter par notre enfant.

Date et Signatures du (des) responsable (s) de l'enfant précédée de la mention **"Lu et approuvé" :**



*A rendre au : Service périscolaire dans la boite aux lettres située au : 167 rue Beauregard*soit par mail *sur perisco@fere-champenoise.fr* ou à l'accueil de la Mairie avant le 12 octobre 2026 maximum.

FÈRE-CHAMPENOISE NORMÉE	**REGLEMENT INTERIEUR** **« Le Village des Enfants**	**Accueil Collectif de Mineurs ACM** **Centre de Loisirs Sans Hébergement CLSH**

Un service extrascolaire CLSH, est proposé 8 semaines par an par la municipalité. Il a pour objet d'assurer l'accueil des enfants inscrits en école maternelle et primaire de Fère-Champenoise et alentours sur les périodes des vacances. L'objectif est de proposer un mode de garde conciliant les contraintes horaires des parents et le respect des rythmes et besoins des enfants.

-FRÉQUENTATION-

La fréquentation du service des vacances scolaires **se fait à la semaine en journée entière**.

-ACCUEIL EXTRASCOLAIRE-

Les enfants seront accueillis pendant le temps périscolaire en salle d'activité par l'équipe d'animation.

L'enfant peut être accueilli à partir **de 8h00 jusqu'à 18h00 dans** les locaux de la garderie périscolaire, 167 rue Beauregard. Les activités de groupe commencent à 9h00 et se terminent à 17h00.

L'enfant devra apporter chaque jour un repas froid ou à réchauffer. Il doit également apporter une gourde d'eau + son goûter étiqueté ou mis dans un sac de congélation nominatif.
La famille s'engage à respecter la chaine du froid en conditionnant les aliments dans un sac isotherme avec un pain de glace jusqu'à la prise en charge de l'équipe d'animation dès l'arrivée de l'enfant.
Les familles seront prévenues des journées de sorties afin de ne prévoir que des pique-niques.

- INSCRIPTION -

Le Village des enfants accueille les enfants scolarisés âgés de 3 à 17 ans de Fère Champenoise et alentours.

Le dossier d'inscription peut être **retiré directement** en **mairie, sur le site officiel de la mairie ou sur demande auprès du directeur de l'ACM : perisco@fere-champenoise.fr**

Pour les familles qui sollicitent déjà le service périscolaire à l'année, l'inscription se fera plus rapidement en mettant à jour leurs données sur le portail informatique BL Enfance.
La famille s'engage à mettre à jour et à fournir la **copie des vaccins** de l'enfant + la **fiche sanitaire** de liaison en rendant **la feuille d'inscription** + **attestation d'assurance scolaire** (mention extrascolaire).

L'inscription au service n'est valable que de septembre à juillet et doit être refait chaque année.

- PARTICIPATION FINANCIERE -

Information à fournir obligatoirement lors de l'inscription : A défaut le tarif le plus élevé sera appliqué.

⇒ **Nom/ prénom, Nom de jeune fille, date et lieu de naissance du responsable bénéficiaire de la prestation de la CAF.**

Les tarifs sont fixés par délibération comme suit. Les Bons CAF sont acceptés et à fournir dès l'inscription.

FORFAIT POUR UNE SEMAINE DE 5 JOURS :

QF (Quotient Familial)	Tarif Fère-Cham/jour	Tarif extérieur/jour
QF ≤ 600	11,40 €	16,40 €
QF 601 → 899	13,80 €	18,80 €
QF ≥ 900	16,00 €	21,00 €

La facture (AVIS DE SOMMES À PAYER) vous sera envoyée par courrier postal dans les boîtes aux lettres vers le 15 du mois suivant le séjour.
Les modalités de paiement sont les suivantes : en **espèces ou par carte bancaire à l'EVENEMENTIEL de Fère-Champenoise**, en **chèque libellé à l'ordre du Trésor Public**, ou directement par **virement sur payfip.gouv.fr**.

-ABSENCE-

Toute semaine engagée est payée. Il n'y aura aucune exception sur des remboursements sauf en cas de maladie justifié sur ordre du médecin traitant.

- RÈGLES A RESPECTER -

Les enfants accueillis doivent avoir un comportement et un langage corrects. Le respect et la politesse seront exigés vis-à-vis des adultes et des autres enfants.

Les enfants, qui par leur attitude et leur indiscipline répétées, troublent le bon fonctionnement du CLSH, seront signalés à la mairie. Une note d'information sera faite auprès des parents. Le maire et les élus en charge de l'extrascolaire apprécieront les suites à donner.

Les enfants doivent conserver les locaux et le matériel mis à leur disposition en bon état.

Toute dégradation entraînera le paiement par les parents des réparations ou le remplacement du matériel endommagé.

Aucune remarque à l'encontre du personnel ne devra lui être faite directement par les parents. Elles devront être adressées à la directrice du CLSH qui, après avoir vérifié la véracité des faits énoncés, prendra les éventuelles mesures qui s'imposent et en tiendra informée les parents.

-SANCTIONS-

L'enfant qui aura un comportement répréhensible se verra dans l'ordre :

• Attribuer un « premier avertissement » avec information aux parents par le biais d'un appel de la directrice du CLSH ;
• Un « second avertissement » si ce comportement se renouvelle, notifié par courrier et Monsieur le Maire en sera averti.
• Dans le cas où le comportement de l'enfant ne change pas, l'équipe sera amenée à notifier une exclusion de l'enfant temporaire.

L'ACM entend par comportement répréhensible toute :

− Atteinte physique (coup, geste déplacé) envers d'autres enfants et personnel de l'ACM ;

− Atteinte morale (insulte, menace, ...) envers d'autres enfants et personnel de l'ACM ;

− Dégradation de matériel (graffiti, casse, ...), de biens appartenant à la commune de l'ACM ou à d'autres personnes.

En cas de manquement grave à la discipline, le CLSH se réserve le droit d'exclure un enfant sans suivre l'ensemble de ce processus.

-SECURITE-

Le personnel encadrant n'est pas autorisé à administrer un médicament aux enfants sans qu'il soit accompagné de **l'ordonnance médicale justificative**.

En cas d'accident bénin, la personne, désignée par les parents, est prévenue par téléphone. En cas d'événements graves, accidentels ou non, mettant en péril ou compromettant la santé de l'enfant, le personnel confie l'enfant aux pompiers ou au SAMU pour être conduit au Centre Hospitalier.
Le responsable légal (ou la personne désignée par les parents) est immédiatement informé.
A cet effet, il doit toujours fournir des coordonnées téléphoniques à jour auxquelles il peut être joint durant les heures de l'accueil périscolaire.

- RESPONSABILITE ASSURANCE -

La commune gestionnaire du service extrascolaire, a souscrit pour son personnel une assurance responsabilité civile qui couvre les préjudices causés à un tiers.
Lors de l'inscription, les parents doivent présenter la preuve d'un **contrat d'assurance scolaire de l'année en cours avec la mention « extrascolaire » à télécharger sur le portail Famille.**

-RÈGLEMENT INTERIEUR-

Le fait d'inscrire un enfant au service extrascolaire implique l'acceptation du présent règlement.
Les parents sont invités à observer les conditions de ce règlement qui n'est édicté que dans le seul souci d'offrir aux enfants le meilleur accueil possible et aux parents un service le plus adapté possible.

Un exemplaire de ce présent règlement est remis aux parents avec le dossier d'inscription. Après lecture, ils remettront, lors de l'inscription de leur enfant une attestation signée papier ou via le portail informatique, qui les engagera à l'application et au respect du présent règlement.